

**Commune  
de  
St Martin de Pallières**

**Conseillers en Exercice :**

**11**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

L' an deux mil quinze, le 17 décembre à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s' est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 12 décembre 2015.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystel,

Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Geoffroy Sébastien, Kinziger Pascal, Péglion Bernard, Pinatel Stéphane.

*Secrétaire de séance : Péglion Bernard*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015**

Le compte rendu du Conseil du 23 octobre 2015 est approuvé.

**BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a octroyé un emplacement de taxi aux Taxis Barjols depuis 2011, le tarif étant fixé à 150.00 € depuis 2013, Monsieur le Maire propose de le passer à 200.00 € à partir de l' année 2015.

Le titre de recettes sera émis en ce sens.

Le SDIS a envoyé un courrier concernant la participation des communes à son fonctionnement.

En 2015, la participation de la commune était de 2 234.00 € , elle passerait à 5 213.00 € pour l' année 2016, soit plus du double. Elle subirait une augmentation de plus de 500 % sur 3 ans. Ceci dit, il semble, au vu du tableau joint au courrier, que les « petites communes » soient défavorisées par rapport aux « grandes » et que la cotisation soit inversement proportionnelle aux nombres d' habitants.

La plupart des communes ont manifesté leur mécontentement, ainsi que l' association des maires ruraux. Monsieur le Maire a transmis un courrier au SDIS pour demander l' abandon de ce projet tarifaire.

Le Syndicat Mixte de l' Energie des Communes du Var a fait savoir par courrier du 02 novembre dernier, que la commune pouvait instituer la redevance pour l' occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l' électricité que celui du gaz.

Pour St Martin, il s' agirait d' instaurer cette redevance uniquement pour l' électricité, le conseil donne son accord à l' unanimité.

Lors de précédents conseils, il avait été évoqué la possibilité de céder une partie d' un terrain communal à la famille Pégna, à sa demande, au quartier Fontette. Le prix avait été fixé à : 50.00 € du m2 + la prise en charge par la famille Pégna des frais de géomètre et de notaire.

Dans un premiers temps, la famille avait refusé les conditions, puis, a revu sa position et donné son accord.

Aussi, le conseil donne son autorisation pour la cession d' une partie de parcelle communale à la famille Pégna, aux prix et conditions ci – dessus.

Monsieur le Maire représentera la commune.

## SECURITE

Afin d'assurer la sécurité des piétons dans la Rue de l' Eglise, il serait souhaitable d'installer une main courante le long de la maison de Monsieur Dimaria. Un courrier sera fait à ce Monsieur afin de lui demander son autorisation.

## TRAVAUX DIVERS

Monsieur le Maire fait un point sur le montant et les taux des subventions qui ont été obtenus pour le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques au quartier mandine (au long du RD) ainsi que pour la mise en place d' un trottoir, et éventuellement le réaménagement du petit parking devant l' école.

Le montant des subventions obtenues (conseil général et conseil régional confondus) s' élève à 168 900.00 € pour un montant prévisionnel de dépenses de : 266 000.00 € H.T.

Il est noté que les subventions octroyées le sont avec de plus en plus de difficulté et que par ailleurs, leur montant est à la baisse depuis quelques années.

## TRANSPORTS

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil, avait été évoqué la question du transport du mercredi midi depuis l' école jusqu' au CLSH.

Devant le peu d' enfants utilisant le service (2 pour 8 au départ), et après réflexion et discussion, le conseil décide :

De faire une nouvelle campagne d' information pour tous les enfants fréquentant l' école des pallières, en indiquant que le bus ne comptant que 07 places, priorité sera donnée :

- 1 aux enfants domiciliés à St Martin,
- 2 aux enfants fréquentant le CLSH tout l' après-midi du mercredi,
- 3 les autres enfants.

Ainsi, les 7 premiers inscrits seront les bénéficiaires du transport.

## INTERCOMMUNALITE

La Communauté de Communes Provence Verdon a transmis dernièrement le Rapport de la Commission Locale d' Evaluation des Transferts de Charges. Celui – ci est approuvé à l' unanimité par les membres présents.

Monsieur Bernard Péglion, délégué de la commune au Syndicat de la Zone du Verdon fait un point concernant la fermeture de la déchetterie certains jours non prévus au cours des mois de novembre et décembre.

Il a pris contact avec Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président du Syndicat afin d' évoquer ce problème récurrent qui gêne les usagers du service puisqu' il n' y a pas de communication préalable.

Monsieur Péglion a demandé que ce problème soit réglé, et que lors du prochain conseil syndical du SIVOM, la question des ouvertures et fermetures de la déchetterie de St Martin soit abordée.

Madame Christine Bertrand, et Monsieur Pascal Kinziger, délégués de la commune au Syndicat des Transports des Collèges J d' Arbaud et Y Montand font un point sur ce service.

Il est constaté sur l' ensemble du territoire desservi par le Syndicat des transports, un problème récurrent de discipline. Par ailleurs, suite au vote de la loi NÔTRE, les élus sont inquiets sur le devenir du Syndicat.

En effet, la plupart des syndicats intercommunaux sont appelés à être « absorbés » par les Communautés de Communes.

## SOCIAL

Madame Montégut, 1<sup>ère</sup> adjointe et déléguée au CARPOS, expose le problème rencontré par les personnes nécessitant l'installation de télé alarme et à qui il est répondu par les services du CARPOS que les télé alarmes sont attribuées aux personnes utilisant les services des aides -ménagères du CARPOS.

Or, il semble que rien ne soit prévu en ce sens dans les statuts du CARPOS.

Monsieur le Maire va interpeler, par écrit, Monsieur le Président du CARPOS pour savoir ce qu' il en est. Madame Montégut a également fait un courrier en ce sens.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil demande que les rues du village soient nettoyées de manière plus régulière. Un passage de une à deux fois par semaine par rue est souhaité (enlèvement des herbes, déjections canines, papiers, etc ...).

Le contrôle du travail des agents techniques est fait sous la responsabilité de Monsieur Crespi, 3<sup>ème</sup> adjoint.

Un point sur la prise en compte des remarques sera fait à l' occasion du prochain conseil afin d' apprécier les éventuelles améliorations.

## QUESTIONS DIVERSES

Lecture est donnée d' un courrier d' un commerçant ambulant qui souhaite vendre ses produits à St Martin. Il sollicite un emplacement une fois par semaine.

La demande est classée sans suite.

Plus rien n' étant à débattre, la séance est levée.